

MON ORGANISME EST-IL ADMISSIBLE?

COVID-19 : AIDE D'URGENCE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Ce soutien se décline en deux volets :


- 1) **Programme de subventions aux organismes sans but lucratif**
- 2) **Programme d'équipement et de formation sur la prévention de la transmission des maladies**

Veillez utiliser cet arbre décisionnel pour déterminer les programmes auxquels votre organisation est admissible.

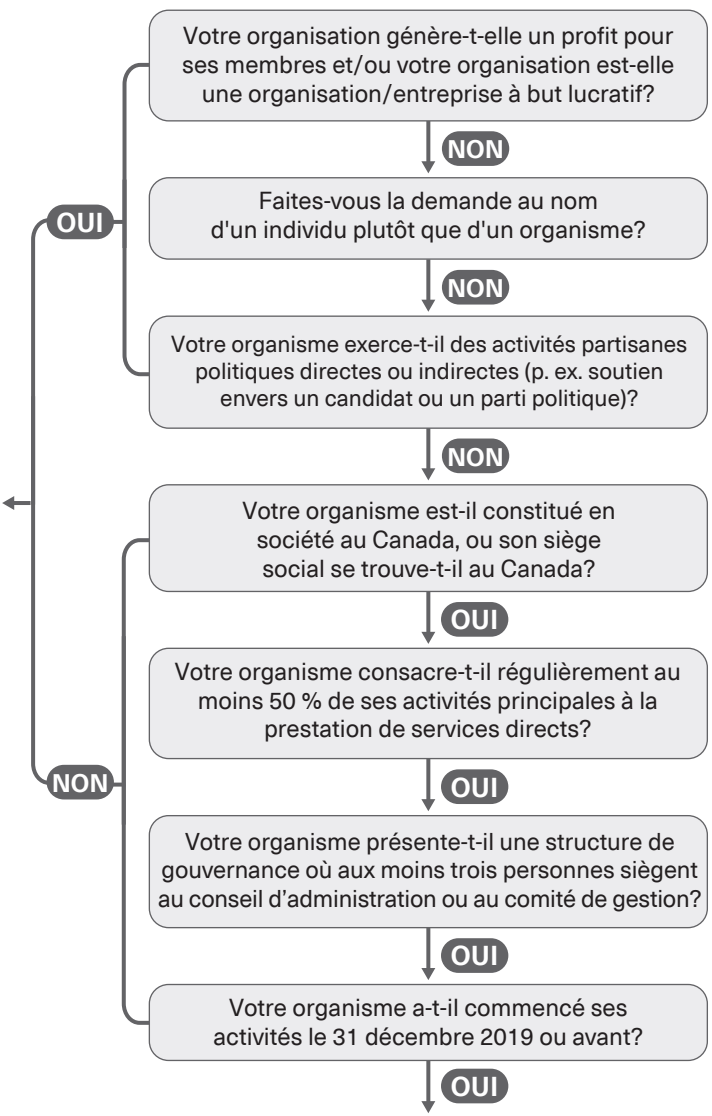
Pour en savoir davantage, consultez les lignes directrices de chaque programme.


POUR COMMENCER

Votre organisme n'est pas admissible au **Programme d'aide d'urgence aux organismes communautaires** de la Croix-Rouge canadienne pour le moment.




Si vous êtes à la recherche d'aide financière, de formation sur la prévention de la transmission des maladies ou d'équipement de protection individuelle, **cliquez ICI** pour remplir un bref questionnaire et nous faire part de vos besoins ou de vos suggestions pour des programmes futurs.




 La réponse se trouve dans notre FAQ « Qu'est-ce qu'une organisation ou une entreprise à but lucratif? » et « Qu'entend-on par : organisme sans but lucratif? »

 La réponse se trouve dans notre FAQ « Qu'entendez-vous par activités partisanes politiques? »

 La réponse se trouve dans notre FAQ « Qu'entend-t-on par prestation de services directs? »

 La réponse se trouve dans notre FAQ « Qu'entend-on par structure de gouvernance où aux moins trois personnes siègent au conseil d'administration ou au comité de gestion? »

 La réponse se trouve dans notre FAQ « Pourquoi tenez-vous à savoir depuis combien de temps notre organisme est en activité? »

(suite à la page suivante)

(suite)

? La réponse se trouve dans notre FAQ
« Qu'est-ce qu'un organisme de bienfaisance enregistré? »

Êtes-vous un organisme sans but lucratif?

OUI

Vous pouvez présenter une demande dans le cadre du **Programme de subventions aux OSBL** et au **Programme d'équipement et de formation sur la prévention de la transmission des maladies.**

Désirez-vous présenter une demande au **Programme de subventions aux OSBL**?

OUI

Des mesures de redevabilité comme des pratiques et des procédures de contrôles internes et de reddition de comptes sont-elles en place dans votre organisme?

OUI

! Avant de présenter une demande, veuillez consulter la liste des activités admissibles et non admissibles, qui se trouvent dans les lignes directrices du Programme de subventions aux OSBL.

Êtes-vous un organisme de bienfaisance enregistré ou un donataire reconnu?

OUI

Vous pouvez présenter une demande dans le cadre du **Programme d'équipement et de formation sur la prévention de la transmission des maladies.**

Désirez-vous présenter une demande au **Programme d'équipement et de formation sur la prévention de la transmission des maladies?**

OUI

Des mesures de redevabilité comme des pratiques et des procédures de contrôles internes et de reddition de comptes sont-elles en place dans votre organisme?

OUI

Votre organisme oeuvre-t-il auprès de bénéficiaires dans des milieux à faible ou à moyen risque?

OUI

? La réponse se trouve dans notre FAQ
« Qu'est-ce qu'un organisme de bienfaisance enregistré » et « Qu'est-ce qu'un donataire reconnu? »

? La réponse se trouve dans notre FAQ
« Pourquoi mon organisme de bienfaisance enregistré n'est-il pas admissible au Programme d'aide d'urgence? »

! Les réserves de liquidités de votre organisme seront considérées comme une indication de vulnérabilité financière.

? La réponse se trouve dans notre FAQ
« Quels éléments dois-je inclure dans le calcul de notre revenu annuel pour savoir si nous répondons aux critères d'admissibilité? » et « J'aimerais comprendre comment ma candidature sera évaluée. Comment puis-je calculer le rapport entre les réserves de fonds non affectés et le total des dépenses de fonctionnement annuelles? »

? La réponse se trouve dans notre FAQ
« Qu'entend-on par milieux à faible ou à moyen risque? »

Cliquez [ICI](#) pour présenter une demande

Ce programme vise à venir en aide aux organisme qui soutiennent des groupes vulnérables ou qui répondent à des besoins immédiats en matière d'inclusion sociale ou de mieux-être, afin de leur permettre de continuer à offrir leurs services communautaires essentiels au Canada.

Pour obtenir plus de détails, consultez les lignes directrices de chaque programme.

! Si vous n'êtes pas admissible au programme et êtes à la recherche d'aide financière, de formation sur la prévention de la transmission des maladies ou d'équipement de protection individuelle,

cliquez [ICI](#)

pour remplir un bref questionnaire et nous faire part de vos besoins ou de vos suggestions pour des programmes futurs.